

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BAUMGARNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Christian RAYOT, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	39

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-03-13A – Budget annexe Pôle Médico-Tertiaire Beaucourt – Compte administratif 2024
Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2024-03-13C du 11 avril 2024 adoptant le Budget primitif 2024

Grandes lignes du CA 2024 (hors RAR et reprise de résultat 2023)			
Section de fonctionnement			
Dépenses HT			
Chap. 011	Charges à caractère général dont		7 711,72 €
60611	Eau et assainissement	38,32 €	
60612	Energie et électricité	328,90 €	
614	Charges locatives et de copropriété	4 842,49 €	
6156	Maintenance	111,00 €	
616	Primes d'assurances	223,85 €	
6351	Taxes foncières	2 167,16 €	
Chap. 042	Amortissements		20 674,55 €
Chap. 66	Charges financières		11 459,74 €
Total des dépenses de fonctionnement			39 846,01 €
Recettes HT			
Chap. 75	Autres produits de gestion courante		39 846,01 €
752	Revenus des immeubles		
757	Subvention de fonctionnement	39 846,01 €	
7588	Autres produits divers de gestion		
Total des recettes de fonctionnement			39 846,01 €

➔ Le budget de fonctionnement est équilibré.

Section d'investissement			
Dépenses HT			
Chap. 016	Emprunts et dettes assimilées		21 381,35 €
1641	Emprunts	21 381,35 €	
Chap. 21	Immobilisations corporelles		620,00 €
2181	RAR non comptabilisé		
Total des dépenses d'investissement			22 001,35 €
Recettes HT			
Chap. 040	Amortissements		20 674,55 €
Total des recettes d'investissement			20 674,55 €

➔ Le budget d'investissement est en déficit de – 1 326,80 €.

Résultat du CA 2024 (avec reprise des résultats 2023 et hors RAR)			
	Réalisations 2024	Report 2023	Résultat CA 2024
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 1 326,80 €	+ 6 636,51 €	+ 5 309,71 €
Résultat exercice	- 1 326,80 €	+ 6 636,51 €	+ 5 309,71 €

Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le Compte administratif du Budget annexe du bâtiment pôle médico-tertiaire à Beaucourt pour l'exercice 2024.

Annexe : Vue d'ensemble CA

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.	Le Président, Le Président Christian RAYOT
Et publication ou notification le Le Président, Le Président Christian RAYOT	MERCREDI 23 AVR. 2025

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 090-24900241-20250410-2025_03_13A-BF

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A39 846,01	G39 846,01
	Section d'investissement	B22 001,35	H20 674,55
		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C0,00	I0,00
	Report en section d'investissement (001)	D0,00	J6 636,51
		+	
		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D61 847,36	= G + H + I + J67 157,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E0,00	K0,00
	Section d'investissement	F0,00	L0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F0,00	= K + L0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E39 846,01	= G + I + K39 846,01
	Section d'investissement	= B + D + F22 001,35	= H + J + L27 311,06
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F61 847,36	= G + H + I + J + K + L67 157,07

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

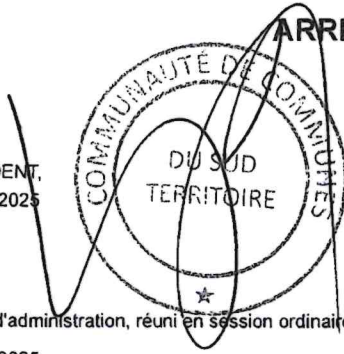
Publié le

ID : 090-249000241-20250410-2025_03_13A-BF

Communauté de Communes du Sud Territoire - POLE MEDICO TERTIAIRE BE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le PRESIDENT,
A Grandvillars, le 10/04/2025
Le PRESIDENT,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Grandvillars, le 10/04/2025

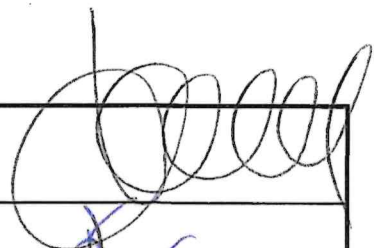
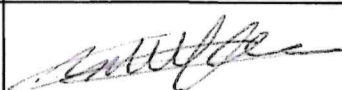
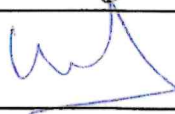
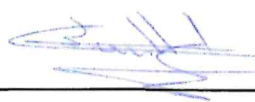
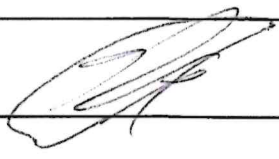
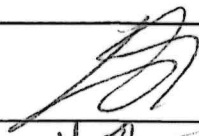
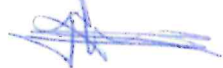
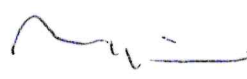
Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES : Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

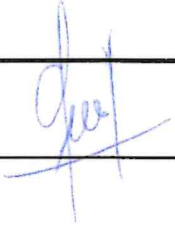
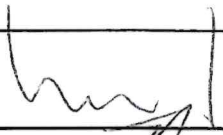
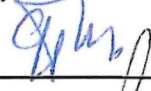
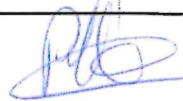
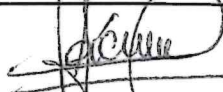
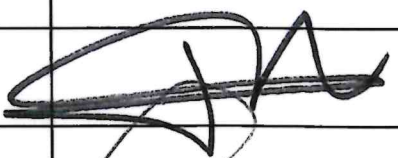
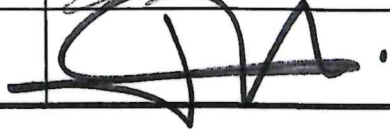
Date de convocation : 24/03/2025

ABDOUN-SONTOT Lounès	
ALEXANDRE Jacques	
BENJAMAA Martine	
CHAVANNE Chantal	
BIETRY Thomas	
BOUR Daniel	
BRIKH Anissa	
CERF Bernard	
CHEVALIER Philippe	
CLAYEUX Catherine	
COURGEY Gilles	
CREPIN Catherine	
DAMOTTE Roland	

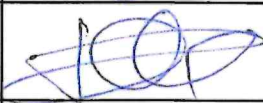
ARRETE ET SIGNATURES

DINET Monique	
DUMORTIER Patrice	
DUPREZ Jean-Jacques	
EL MOUSSAFER Imann	
FESSELET Gérard	
FREARD Vincent	
FRÉRY Daniel	
GAILLARD Christian	
HAMLIL Hamid	
HOTTLET Jean-Louis	
HOUDELAT Michel	
JANIAUD LARCHER Sandrine	
KHELIFI Fatima	
KLEIBER André	
LOCATELLI Jean	
MARCJAN Thierry	
MARKOVIC Sophie	

ARRETE ET SIGNATURES

MONNIER Claude	
MONNIER Anaïs	
NATALE Robert	
PALMA-GERARD Emmanuelle	
PERRIN Gilles	
PETERLINI Nicolas	
PETITJEAN Fabrice	
PFHURTER Florence	
PHILIPPE Sophie	
PRENAT Annick	
RACINE Jean	
RAYOT Christian	
REY Virginie	
ROUSSE Frédéric	
ROY Lionel	
TALON Jean-Michel	
THOMAS Françoise	

ARRETE ET SIGNATURES

TRÉLA Dominique	
VALLAT Pierre	
VIATTE Bernard	

Certifié exécutoire par le *Président* compte tenu de la transmission en préfecture, leet de la publication le *23.04.2025*